

nuus nuus augusta

Nous vous reconnaissons comme notre Sou-serain Seigneur et Maitre et comme Chef suprême de la Patrie française.

2660000000000000000000 LA JOURNEE

Aujourd'hui, la Chambre se repose.

Au cours de la discussion générale, M. Antonin Dubost fait un exposé très pessimiste de la situation financière.

Le président du Conseil a manifesté Pintention de prononcer demain un grand discours, au cours de la discus-sion du budget des cultes, relative-ment au conflit avec le Vatican.

Mgr Delamaire, évêque de Péri-gueux, écrit à M. Combes, à l'occasion iels suppression de son indemnité concordataire, une lettre remarquable dans laquelle il se déclare fier d'avoir àté frappé pour la défense de la liberté.

L'opinion publique qui subit tant de filenies aura cependant de la peine à accepter le châtiment infligé au capisaine Poirier à la suite d'une dénonsiation vraimentinvraisemblable pour une faute qu'il n'a pas commise.

La Mi-Carême, à Paris, a été mar-quée par 963 arrestations.

Les nouvelles officielles ne laissent nalheureusement aucun doute sur la malità du desestre qui a atteint les les de Touamotou, en Oceanie.

Le monde des arts est ému des ré-vélations — vraise oufausses — d'après lesquelles certaines pièces artistiques achetées à grands frais pour nos musées nationaux, auraient été fabri-quées à Paris ou dans les environs.

ETRANGER. — Un journal anglais dit tenir de bonne source que M. Del-passé envoie au Siam un commissaire apécial pour négocier un nouvest

traité.

Très intéressant débat, hier, au Par-jement allemand, où M. de Bülow a lait des déclarations importantes au sujet de la Triple-Alliance, de la Macé-doine et du Venezuela.

L'ambassadeur de Russie à Constan-linople aurait déclaré que les difficul-tés balkaniques viendront surtout des Albanais qui s'insurgent contre les réformes.

La Turquie vient d'abandonner à l'Angleterre, sur le territoire d'Aden (Arabie), une bande de territoire de deux kilomètres de largeur à laquelle l'Angleterre attache grande impor-

Concours de photographie

Le premier conceurs de photographie ou-vert entre tous les abonnés directs du Fas-sinateur sera définitivement clos le 45 mai 1903. Cinq prix, dont une Boite aux secrets avec 6 cylindres artistiques et un stéréos-cope avec 12 vues, seront décernés aux meilleurs envois

5

CHNTIMES

Encore la Turquie?.... Encore la Ma-cédoine?.... Eh oui! il faut en parler

cédoine?... Eh oui! il faut en parier eacore!

Et il est probable que nous serons obligés d'en parler souvent. Le sujet n'est pas épuisé. Il paraît même qu'il devient une actualité de jour en jour plus brûlante. Et l'on prévoit qu'il peut devenir sous peu et rester longtemps peut-être la principale préoccupation de toute l'Europe.

C'estqu'en effet, la crise macédonienne, au lieu de s'atténuer, s'aggrave. On va jusqu'à dire que la situation est alar-mante.

mante.

Cependant, à Constantinople, on se flatte d'avoir désarmé les puissances par de bonnes paroles, par de larges promesses et par un commencement d'exècution des fameuses réformes annoncés depuis vingt ans. On s'y flatte aussi d'avoir conjuré de la sorte des interventions redoutables.

Mais en Macédoine et dans les provinces voisines, notamment en Albanie.

Mais en Macédoine et dans les pro-vinces voisines, notamment en Albanie, le calme ne revient par et l'incurrection est partout dans l'air. — Tous ces jours derniers, nos dépêches particulières et celles des Agences ont signalé des com-bats, des escarmouches, et toute une série de ces atrocités épouvantables qui sem-blent être dans les mœurs des soldats tures. Les gendarmes eux-mêmes ont été pris en flagrant délit de pillage et de cruauté.

cruauté. Il est donc à craindre que l'explosion, peul-être prochaine, d'une insurrection générale ne mette en feu toute la péningénérale ne mette en feu toute la pénin-sule balkanique et que, malgré eux, les souverains des petits Etats, affranchis depuis vingt-quatre ans du joug turc, soient entraînés à donner leur assistance à des voisins qui ne peuvent plus sup-porter une domination odieuse parce que le plus souvent elle est inhumaine. Du reste, cette insurrection a éclaté déjà dans le vilayet de Monastir et dans toute la région montagneus voisine où

déjà dans le vilayet de Monastir et dans toute la région montagneuse voisine où il sera difficile et périlleux d'aller la réduire. — Des bandes de pauvres gens, qui n'ont plus rien à perdre, qui sont réduits au plus terrible désespoir, dont les femmes ont été outragées puis égorgées, dont les enfants ont été mutilés; ces bandes de malheureux circulent, armés en brigands, dans toutes ces régions. Les cultures ont abadonnées, le bétail erre à l'aventure. Le sang coulé à flots. Le feu s'allume à tous les horizons. Des villages entiers ne sont plus que des amas de cendres.

Il y a dans ces bandes des Macédoniens, des Albanais, des Sprhes, des Bulgares,

Il y a dans ces bandes des Macédoniens, des Albanais, des Serbes, des Bulgares, des Grècs qui se battent avec une ardeur sans pareille. Les combats durent des journées entières. La nuit seule les inter-rompt. Et il arrive que les réguliers turcs, malgré la supériorité de leur ar-mement, teut entier tiré des usines alle-mandes, malgré leur organisation et leu-

mement, teut entier tiré des usines alle-mandes, malgré leur organisation et leur discipline, ne sont pas le plus souvent vainqueurs.

« Ce qu'il y a d'inquiétant surtout, dit très bien le Temps, c'est que rien n'in-dique que les gouvernements européens aient le sentiment net de la gravité de la situation, et qu'ils songent à renforcer leurs démarches auprès du gouverne-ment ottoman. »

Si donc la guerre s'allume là-bas, qui peut prévoir quand et comment elle se terminera?...

L'Agence Havas communiquait avant-hier une note qui lui venait, disait-elle, d'une personne bien informée, et dont voici la substance :

Si le gouvernement ottoman fait de suite et loyalement l'application des ré-

suite et Joyalement l'application des ré-formes;
S'il veut bien consentir à ignorer qu'il y a des bandes insurgées dans divers dis-tricts de Macédoine et d'Albanie.
Ce sera la tranquillité forcée, renais-sant très vite et la ruine du soulevement faute d'aliment. Quand les bandes re-belles ne trouveront plus aucune résis-tance devant elles, il faudra bien qu'elles se dispersent. La lutte alors finira faute e dispersent. La lutte alors finira faute

Mais si, au contraire, le gouvernement turc s'obstine à vouloir détraire les bandes insurgées avant d'appliquer les réformes, ce sera le soulèvement général et l'entrée immédiate en campagne de tous les rebelles.

15, RUE

Evidemment les Turcs les écraseront. Ils ont des armes à tir rapide, des canons, des mitrailleuses, des escadrons venus d'Asie, des forces nombreuses dressées, commandées peut-être par des officiers allemands; tout cela « fera merveille » et le carnage sera bien ce qu'on devine. Mais il ne faut pas oublier que les rebelles se battront en désesperés, avec l'espérance que des secours inattendus leur viendront comme ils vinrent aux Bulgares il y a vingt-quatre ans.

Et s'il arrivait que le Turc, enivré de fareur, recommençat en Macédoine les massacres d'Arménie, est-ce que l'Europe le supporterait?

Les choses étant telles, quand l'heure

le supporterait?

Les choses étant telles, quand l'heure est prochaine peut-être des plus terribles complications, comprend-on que les gouvernants de France s'en désintéressent pour user le temps à la persécution la plus ignoble et la plus bête? Ces gens-làsont-ils donc absolument ineptes? Toutes les puissances de l'Europe sont préoccupées et justement des événements qui ont les Balkans pour théatre.

Seule la France s'obstine dans son aveuglement Les députés, les sénateurs, les ministres mangent du moine, de la réligieuse, de l'évêque et du curé. C'est la seule politique comprise, étudiée, sui-

la seule politique comprise, étudiée, sui-vie par ces gouvernants d'aventure..... Quelle pitié!

Et comme il est triste de se souvenir du temps où la France était l'arbitse du monde!

GAZETTE DU JOUR

M. Georges Berger, député la Seine, explique dans, une lettre qu'il n'a pas cru devoir faire un discours de plus en faveur de la liberté en face du parti-pris évident des apaches ministériels de suriner les Congrégations.

Il déclare qu'il eût cependant été heureux de demander: C'est vraiment beau!

de demander

de demander:

En vertu de quel privilège la grande association maçonnique ne satisfait pas à l'article 13 de la loi de 1901, qui exige l'autorisation, et à l'article 5, qui ordona le décè de la liste des membres de toute Congregation. L'Order maconnique est cependant bien une Congrégation qui dépend d'une vraie religion ayant ses cérémonies et sa liturgie laïque et dont les initiés se traitent de « frères ». De plus, cette Congrégation est enseignante par ses attaches étroites avec la Ligue de l'enseignement. Elle ne peut donc être laissée hors la loi.

M. Georges Berger sait bienque les loups ne se dévorent pas entre eux, du moins pendant qu'ils ont d'autres proies à se mettre sous les dents.

Mais le moment viendra, et il approche, où ne trouvant plus ni moines ni curés, les bourgeois francs-maçons se mettront réciproquement à la broche.

Ca finit toujours comme cela.

Des frissons d'épouvante et des exclama-tions d'horreur ont, dans les rangs de la majorité, accueilli cette révélation du rap-port Rabier: Oui, Messieurs on a fait « entrer en religion » chez les Frères des enfants de 11 ans, 12 ans et

chez les Frères des entants de it ans, 12 ans et 13 ans.

On a vraiment houte d'avoir à s'élever contre de pareilles sottises.

Ceux qui les commettent et ceux qui y ajoutent foi sont vraiment trop bêtes pour mériter autre chose qu'une méprisante pitié.

Pour Rabier et les sous-Rabier, entrer dans une école de Frères pour y apprendre à lire, cela s'appelle « entrer en religion ».

A ce compte-là, que leur horreur et leurs frissons s'accroissent encore, car il y a des parents assez dénaturés pour confier à des garderies tenues par des religieuses, leurs enfants depuis l'age de un an. Oui Moossieu Rabier, et qui sait si vous-même, n'êtes pas aussi « entré en religion » aussitot après avoir été sevré?

Et dire que ce sont des arguments de Paris.

cette force qui ont été invoqués pour décider la mort des Congrégations! C'est trop, tout à fait trop bête.

D'ANGLETERRE, 15. LILLE. --

ROUBAIX-TOURCOING

CE QUE NOUS DEVONS

Il n'est pas inutile de consulter de temps en temps le livre de la Dette publique. Nous pourrons y constater que notre ruine linancière va de pair avec notre déchéance

morale.
En effet, depuis vingt ans, la dette de la France s'est accrue de 9 milliards 142 mil-

D'après les comptes les plus récents, voici en capital comment on peut la résumer :

Dette consolidée ... 21 366 791 733 fr.
Dette à terme ... 7 490 856 052 fr.
Dette viagère ... 8 400 000 000 fr.
Dette flottante ... 1 421 000 000 fr.

Total..... 38 368 000 000 fr.

A ce compte, qui est celui de l'Etat, il faut ajouter : 478 millions pour les dettes des départements, et 3848 millions pour les dettes des communes, soit 436 millions. La dette totale de la France se monte donc

au chiffre de 42 milliards 694 millions. Lorsque la France épuisait ses finances pour sa gloire, personne ne se plaignait; mais aujourd'hui où le jacobinisme la ruine pour payer les orgies révolutionnaires et pour faire la guerre à la liberté, on peut trouver cela excessif.

RECONNAISSANCE

On se souvient que le président Roose-welt, blessé à la suite d'un accident et soi-gné par des religieuses, exprima par lettre rendue publique toute sa reconnaissance à ses gardes-malades. En relatant ce fait, nous ajoutions: « En France, nos ministres se foat soigner, eux

France, nos ministres se font soigner, eux eu les leurs, par des bonnes Sœurs et les font ensuite insulter par leurs journaux et expulser par leurs gendarmes. »

Voici la confirmation de se que nous des leurs l

écrivions alors. On nous écrit de Fontainebleau :

Un nous ecrit de Fontainebleau:

Les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, qui
desservent l'infirmerie de l'Ecole d'application
de l'artillerie et du génie de Fontainebleau
viennent de recevoir notification de leur renvoi.
C'est à la suite d'une visite du général André,
dont le fils était soigné à l'infirmerie depuis une
huitaine de jours, pour une chute de cheval,
que cette décision a été prise.

AFFIRMATION RISQUÉE

Un journaliste parisien, qui fait en comment dans les Balkans un voyage d'études écrit à son journal des lettres où à plusieur reprises revient l'affirmation suivante :

Le simple souci de la vérité m'oblige à décla-rer que votre envoyé a été, non seulement l'unique publiciste, mais aussi le seul Euro-péen qui, depuis l'insurrection d'automne, ait pénétre dans ces régions troublées.

Evidemment, c'est très flatteur pour le journal et aussi pour le journaliste! Mais le « simple souci de la vérité » nous oblige à faire observer à l'un et à l'autre que les Balkans étant jusqu'ici placés en Europe par la grande majorité des géographes, il serait étonnant que notre confrère, en cherchant avec un peu de soin, ne découvrit pas çà et là quelques Européens en Europe.

M. RABIER ET LE « BULLETIN DES CONGRÉGATIONS

M. Rabler très almablement nous a fait à la Chambre une réclame gratuite et nous lui en sommes vivement reconnaissants. Il a fait également ressoritir l'importance de notre Bulletin des Congrégations qui est en effet trop peu conau. Ce Bulletin a été fondé pour répondre aux besoins crés par la persécution actuelle; il reproduit en les complétant et en les classant, tous les renseignements que nous donnons sur cette grave question. Il a publié in extenso les rapports sur ces diverses Congrégations, etc., etc.

in extenso les rapports sur ces diverses Congrégations, etc., etc.

Il relate également, d'une manière intégrale les textes des nombreux jugements rendus des textes des nombreux jugements rendus de Paris ou en province, en faveur ou contre let Congrégations, les religieux ou les religieux et de des confrections de la commentation de l

NOUVELLE FAUSSE et calomnieuse

X'V ANNEE - N. 4477 - SAMEDI Z1 MARS 1903

DÉLATION, MENSONGE Quand sortirons-nous enfin de la fange

Quana sortinos-nous annu de la lange où nous étouffons! Mieux vaudrait en mou-rir que nous habituer à y vivre! Mercredi 18 mars, un officier partait de Domfront par le train de 11 h. 28 pour Le Mans où, accompagné de son commandant, il allait prendre pour trente jours les arrêts de fortersse.

de forteresse.

Cet officier — le capitaine Poirier — étail

Cet officier — le capitaine Poirier — était victime d'une délation mensongère, faite au mépris de la probité de conscience et du devoir professionnel.

Les hommes qui nous gouvernent n'ent pas seulement le sens moral atrophié: ils atrophient encore le sens moral de ceux qui servent leur politique.

Il faut, du reste, leur rendre cette justice qu'ils s'efforcent de ceuvrir leurs pourvoyeurs de victimes; ils les ceuvrent au besoin à l'aide de nouvelles fausses et calomnieuses, ainsi qu'on va le voir par la douloureuse histoire du capitaine Poirier, que nous allons raconter aussi simplement que possible.

Il suffire qu'un honnête homme — quel

que possible.

Il suffira qu'un honnête homme—
que soit son parti politique— la lise
bondir d'indignation.

Le ministère de la Guerre faisait publier le 17 mars, par l'Agence Havas, la nouvelle que le capitaine Porier, du 104 d'infanterie, venait d'être mis aux arrêts de forteresse, pour « avoir injurié gravement le gouvern

ment ».

Dès la première heure l'information nous a paru si suspecte, que nous l'avons accompagnée de la note suivante :

Puisque le général andré livrait au public une mesure prise contre un officier. Is loyauté la plus élémentaire lui commandait de faire connaître en même temps les paroles ou les prétendues injures qui ent motivé cette me-

Le lendemain, 18 mars, l'Agence Hauas annonçait que le capitaine Poirier venait d'être conduit à la prison militaire du Mans pour subir ses arrêts. Et nous ne savons toujours rien, ajoutions-nous encore, des faits ou des paroles reprochés au capitaine Poirier.

nous encore, des faits ou des paroles reproches au capitaine Poiriar.

C'est que, ainsi que nous l'avions presenti eu plutôt senti (pouah I) si la nouvelle des arrêts n'était que trop certaine, celle de leur motif était fausse et calomniatrice.

Ismais le capitaine Poiriar celas de discipline, se injurie ni gravement, in autrement, le gouvernement de la République. Et le motif allégué pour une parcille mesure n'a nullement été celui « d'injures graves au gouvernement ».

Voici le motif fextuel : « A cherche à faire imprimer une allocution contenant des termes injurieux pour le gouvernement de la République. » Or, le capitaine n'a pas plus « cherché à faire imprimer, qu'il n'a injurié. »

Nous trouvons, eneffet, dans une interview que M. Pollonnais a prise de M. Adigard, l'honorable avocat du capitaine, pour la publier au Gaulots, l'exposé très clair des faits. Nous garantissons l'authenticité de l'interview et la vérité de tout ce qui y est dit.

Nous garantissons l'authenticité de l'interview et la vérité de tout ce qui y est dit.

Il y a quelques jours, le capitaine Poirier, se conformant en cela aux instructions qui prescrivent de faire aux hommes des conférences morales, notamment sur le devoir, le patrie, adressait aux hommes de sa compagnie une allocution sur la patrie.

Cette conférence ne devait, dans sa pensée et en aucus cas, recevoir la moindre publicité.

Le capitaine Poirier a confé le manuscrit de ac conférence à un imprimeur, et c'est celui-ci qui, sur-le-champ, a livré ce manuscrit à l'autorité administrative.

Le capitaine faisait ordinairement copier ses conférences à la machine à écrire; cette fois-ci comme il n'existe pas à Bomfront — où il est arrivé en octobre 1908 seulement — de machine à écrire, il s'est adressé à un imprimeur, non pas — encore une fais — qu'il ett. la moindre intention de donner la plus petite publicité à son œuvre. Il demandait, en effet, dix exemplaires qu'il destinait à sa famille, notamment à ses trois fils et à ses intimes : c'est ce qu'il a formellement et nettement indiqué dans une première entrevue, où furent arrêtées les conditions matérielles du marché.

Le 11 mars, à 4 h. %/2, le capitaine revensit chez l'imprimeur, apportant ette fois son manuscrit. Après l'avoir examiné, l'imprimeur dè-

nuscrit. Après l'avoir examiné, l'imprin

clars qu'en raison de l'étendue du texte il ne pourrait livrer l'épreuve corrigée que six jours après, le mardi suivant. Le capitaine pariit. Dix minutes après le manuscrit était entre les mains du sous-préfet.

CENTIMES

TELEPHONE : 672 > (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

les mains du sous-préfet.

Ainsi, il s'est rencontré un imprimeur, qui ayant été pris par un client en quelque sorte comme secrétaire, puisqu'il ne s'agissait que de copier pour des parents et amis la conférence du capitaine, n'a pas craint de livrer le manuscrit qui lui était confié, dans l'intention de nuire à celui qui avait confience en lui; il s'est rencontré un sous-préfet pour ne pas écraser entre ses ongles la plate punaise qui venait s'attacher à ses ambris: un préfet pour ne pas renvoyer à ambris; un préfet pour ne pas renvoyer à is piate punaise qui venait s'attacher a ses lambris; un préfet pour ne pas renvoyer à son sous-préfet un document obtenu à l'aide d'un délit de violation du secret profes-sionnel; un ministre de la Guerre pour frapper un officier coupable d'avoir prié un imprimeur de lui faire dix exemplaires d'une conférence qu'il voulait envoyer à sa famille!

Du bas en haut de l'échelle, violation du secret professionnel, délation, trahison, oubli de toute dignité, piétinement du devoir!

de toute dignité, piétinement du devoir!

Une faiblesse, une faute, un crime, mon Dieu! ce n'est qu'un accident; mais une erganisation de forfaitures au devoir et à l'honneur, voilà ce qui est troublant, inquiétant, effrayant!

Sans doute, les confrères de cet imprimeur oublieux du devoir du secret professionnel sauront réprimer son irréparable faute; ils n'auront pour cela qu'à s'inspirer du magnifique exemple de la Chambre de commerce d'Orléans et de l'Union des Syndicats du commerce et de l'industriedu Loiret qui furent unanimes à protester « contre des mœurs policières qui ne sont plus de notre temps », lorsque M. Pigelet, imprimeur à Orléans, leur déféra le cas d'un commissaire de police qui avait demandé à un ouvrier et de police qui avait demandé à un ouvrier et à un apprenti de ses ateliers quelle personne avait apporté la commande d'un imprimé incriminé.

avait apporté la commande d'un imprime incriminé.

Sans doute, l'imprimeur délateur de Domfront recevra de ses pairs, sidon des tribunaux ordinaires dont relève son cas, un châtiment mérité.

Mais le préfet et le sous-préfet! mais le ministre de la Guerre! qui les châtiera, quand leurs collègues de tout ordre, obligés de les imiter, applaudissent à leurs forfaite?

C'est impunément qu'ils auront brisé la carrière d'un vaillant officier qui n'a fait rien de ce dont ils l'accusent, « ni essayé de faire imprimer », ui même prononcé des « paroles injurieuses pour le gouvernement! »

Cette affaire contient la substance de tous les ingrédients empoisonnés de la cuisine ministérielle.

Mer L'EVÊQUE DE PERIGUEUX A M. COMBES

Mgr Delamaire a écrit à M. Combes au sujet de la suppression de son traite-ment une lettre remarquable dont nou-sommes heureux de publier les princi-

sommes neutral
paux passages.

Après avoir prouvé que la mesure prise
contre lui est en opposition absolue aveo
le droit français, il ajoute:

vain le passage du Con-

le droit français, il ajoute:

Je cherche en vain ile passage du Concordat qui m'interdit de défendre les religieux, l'article du Code auquel j'et contrevenu par ma lettre pastorale.

J'ai écrit tout ce document, il est vrai, avec la préoccupation de revendiquer la liberté du culte catholique, but unique du Concordat, mais aussi avec le parti pris de ne toucher, par les arguments et les applications, ni à la loi, ni à la personne des membres du gouvernement, c'est-à-dire à une portion du terrain qui m'était interdit.

Mais alors, si je suis irréprochable, quelle est la cause de vos séverités si onéreuses? Le champ reste ouvert à toutes sorles de conjectures.

Rapprochant la mesure prise contre

Rapprochant la mesure prise contre lui de celle qui atteignit les 74 évêques signataires de la lettre collective, il ajoute:

L'accusé et son avocat ne furent-lis pas toujours choses sacrées sur notre terre de France, et voudriez-vous vraiment boule-verser tout notre dreit et changer les glorieuses traditions du plus juste et du plus civilisé des peuples?

J'ajouteral qu'il m'est d'autant plus difficile de le penser que je me rappelle très exactement les commentaires faits par vos porte-parole autour de la pétition des

neur de-évêques, il y a trois mois.

LE CAPITAINE POIRIER

Interpellations et questions, M. Anthime-Menard déclarations d'urgence et votes, M. Olli-vier : terme des seances, discipline, droits du président. M. Grosjean.

On communique au ministere de la Guerre la note suivanta:

La capitaine Politier, du 105 de ligne, à Domfront subit actuellement les soixante jeurs d'arrêt de forteresse, à lui infligés par le géné-ral commandant le 10 corps d'armée pour avoir adresse à use hommes un dissours conte-nant des injures au gouvernement. Le ministre de la Guerre n'à pris aucune mesure contre le capitaine Poirier.

LES RELIGIEUSES EN EXIL

Brest, 20 mars. — 100 religiouses das Filles de Jaus, de Karmaria, dont les écoles ent été fermées, viennens de se disperser: 30 sont parties pour la Bejeique, 30 pour le Canada, et les éé autres se sont dirigées sur Southampton, d'ou elles partiront pour l'Amérique.

Les dix religieuses de la Previdence expuisées de deux écoles de Brest, regagnant leur maison-mère de Ruille-sur-le-Loir. (Havas.)

UN GROS SCANDALE

Nous apprenons qu'un énorme scandale vient d'éclater dans un des arrondissements les plus populeux de Paris.

A la suite de maiversations et d'escroqueries s'élevant, parait-il, à plusieurs centaines de mille francs, une ancienne personnalité de cet arrondissement se trouve sous le coup de poursuites judiciaires.

Cette personnalité, qui s'est deraierement vue contrainte de licencier son personnel, est actuellement saisie par ses créanciers.

D'ici peu, nous donnerons de plus amples

renseignements sur cette affaire appelée à un grant susattissement. Il apparaît des mainte-nant que d'autres personnalités se trouverné également compromises : on parle de Sociétés fictives, d'affaires coloniales véreuses et de billets de complaisance. (Patric.)

billets de complaisance. (Patric.)
D'autre past, cotre collaborateur aous tâiéphone du Paleis de Justice que la personnalité
visée est un ancien maire du XILa mairie du XI- jeue de maiheur car, ou
vient d'inculper le trésorier du Bureau de hienfaisance de cet arrondissement, M. Béliest, qui
est accusé de nombreux détournements.
Hi aurait commis plus de 500 faux.

ÉMILE DAURIGNAC

Le juge d'instruction a entendu cette après-lidi Emile Daurignac. Après cet interrogatoire, M. Clunet, son avo-cat, a déposé une demande en liberté previsoire en faveur de sen client. Cette demande a été transmise au procureur

LES CONDAMNÉS DE MARGUERITTE Béziers, 20 mars. — Cette nuit, Yacoub, Bea Sadock « l'égorgeur » et trois antres incuipes, qui n'avaient pas fait appel, ont été extraits de leur prison et conduits à la gare où ile ont pris place dans une voiture cellulaire de l'adminis-tration pénitentiaire. Cette opération s'est opérée sans bruit et avec une extrême rapidité. Sans la moindre émotion, Yacoub est monté dans le train avec ses co-détenus. Ils ont été dirigés vers l'ile de Ré.

PRISE DE COMMANDEMENT

Saint-Etienne. — Le général Girardel, nouveau commandant du 13° corps, a fait son entrée ce matin, à midi. Les troupes seront passées en revue et des réceptions auront lieu ensuite au cercle militaire. Demain, il visitera les asseptements.

ÉMIGRANTS POUR LE CANADA Londres. — Trois transatlantiques ent quitté la Mersey avec 5000 émigrants anglais pour le Canada. C'est le chiffre le plus élevé qu'on ait atteint depuis de nombreuses années.

VOL A LA CATHEDRALE DE VIENNE Vienne. — La nuit dernière, un vol important a été commis dans la fameuse cathédraie de Saint-Etienne. Le malfaiteur s'était caché sans doute dans l'intérieur de l'église avant la fer-

meture des portes.

Six bedeaux firent leur ronde babituelle vera
9 heures du soir sans rien découvrir. Le voleur
put briser le cadre de l'image miraculeuse et
emporter des bijoux et ex-voto pour une
valeur de 20 000 courones.

LA RÉVOLUTION AU SALVADOR New York, 26 mars. — On annonce de San-Salvador que le général Bonilla a capture Pes-pire, près de Nacaone et que le général Siarra lui-même est entouvé à Nacaone et dans l'im-possibilité de partir pour la capitale.

BARQUE DISPARUE Ile de Groix, 20 mars. — Notre correspon-dant telégraphie que la barque Saint-Antoine. péchapt le maquereau, a disparu dans la auit de mercredi au passage d'un vapeur allant de Lorient a Dunkerque.

le Petit Manuel de Propagande

BE LA BONNE PRES

On y trouve tous les moyens pratiques de ropager la bonne presse. Nous l'envoyens ratis sur demande.

nditions du dans le Fascinateur, 5, rue Bayard, Paris. de combattants. **INFORMATIONS** DU SOIR

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis ce matin & Bysée, sous la présidence de M. Loubet. Ils se sont entretenus de la discussion du idget qui doit s'engager cette après-midi au

Sénat.
Le ministre de l'Instruction publique a commniqué au Conseil une lettre de Mme la marquies Arconat Visconti offrant de faire don à
l'Etal de la bibliothèque très importante de
M. Geston Paris, sous la condition que, dans le
local qui serait affecté à cette bibliothèque, une local qui serait affecte a cette dibliotheque, une inscription rappelle avec le nom de M. Gaston Paris celui de M. Alphonse Peyrat, père de la

ECHOS DU SÉNAT

LES CONGRÉGATIONS La Commission des Congrégations, réunie sous la présidence de M. Clemenceau, a continué et terminé aujourd'hui l'audition de l'exposé qu'elle avait chargé M. Lourties, l'un de ses membres, de lui faire, sur la situation des 23 établissements composant la Congrégation des Tranpoistes.

membres, de lui laire, son la Congrégation des Trappistes.

Elle à décidé de demander au ministère de l'Intérieur communication des comples financiers, relatifs à chacun de ces établissements, sinsi que des rapports complets des préfets les conceraant. Elle a prendra une résolution qu'apres avoir obtenu cette communication.

Dans aprochaine séance, la Commission commencers l'examen du dossier de la Congrégation des Safésiens de Dan Rosco-

LES BOUILLEURS DE ORU Le groupe agricole du Sénat s'est réuni sous a présidence de M. Gomot pour s'occuper de la uestion des bouilleurs de cru.

la présidence de M. Goulleurs de cru.

Elle a reculieur de cru.

Elle a reculieur de la Société des Agriculteurs de France qui a soutenu que la transformation de la récolte par le récoltant n'était pas un privilège, mais constituati un droit naturel, et qui a demandé, en consequence, qu'aucune atteinte ne l'ot portée par le Senat

naturel, et qu's demande, en consequence, qu'aucune atteinte ne l'ît portée par le Senat a ce droit.

2 Une délégation de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, qui a expose que le projet par la viticulture comme us pis-aller, mais que l'horticulture ne saurait accepter le projet tel qu'il est présenté par la Commission senatoriale parce qu'il constitua une aggravation au point de vue de la fraudé.

3 Une délégation de la Société de viticulture qui accepte l'ensemble de la loi, mais qui proteste énergiquement contre l'article 21 (amendement Morlot à la Chambre) dont elle demande le rejet.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

COMMERCE ET INDUSTRIE La Commission du commerce et de l'indus-trie s'est réunie ce matin, sous la présidence de M. Astier. M. Cruppi a lu son rapport sur la proposition de M. Astier, relative à l'exercice de la phar-macie.

macie.

Après une discussion apprefondie, notamment aux articles 9, 12, 13 et 20, 1a Commission a adopté les conclusions de ce rapport et a chargé son président ou son rapporteur du soin de faire discuter, au plus 10t, cate proposition de loi destinée à mettre un terme à la situation faite au public et aux pharmaciens par la loi de germinai an XI, dont les prescriptions entravent l'initiative des pharmaciens et la possi-

bilité, pour le public, de s'approvinisant de ment M. de Casteinau ; projets de résolution, médicaments usuels. ASSURANCE ET PRÉVOYANCE SOCIALES

La Commission d'assurance et de prévoyatte sociales a terminé aujourd'hui l'exames du projet du gouvernement sur la surveillance des établissements de bienfaisance privée. Elle a éterminé des conditions dans lesquelles ces établissements pourraient être fermes et les voies de recours dont pourront user les intéressées.

ses intéressés.

Elle a en même temps introduit dans le projet un certain nombre de sanction aux dispositions concernant l'obligation pour les établissements de constituer un pécule et de donner l'enseignement professionnel.

M. Bienvenu-Martin a été chargé du rapport avec mission de le déposer avant les vacances

de Piques.

COMMISSION DES DOUANES

La Commission des douanes a poursuivi aujourd'hui ses auditions sur les projets relatifs
aux huiles vegétales et graines oléagineuses.

Elle a enfeadu successivement les representants de la Chambre syndicale des huiles.
graines et tourteaux de la région du Nord;
l'Union des filateurs de laines cardées; le Syndicat des peigneurs de laines, les Syndicat des peigneurs de laines, les Syndicat des peigneurs de laines cardées; le Syndicat des peigneurs de laines (la Syndicat des peigneurs de laines (la Syndicat des fabricants de moutarde ; M. Perrault, fabricant
d'huile, et le Syndicat des fabricants de lino-

LA RÉFORME PARLEMENTAIRE Le groupe de la réforme parlementaire s'est réuni aujourd'hui sous la présidence de M. Charles Benoist, assisté de M. Georges Grosjean.

Après une discussion à laquelle ont pris part M. Audifrey, de Laurens-Casteiet, Grousseau, de Casteinau, Guilloteaux, Anthime-Mesarde L'Joseph Brisson, il a été décid de mettre à l'étude un projet de refonte du regiement de la Chambre.

ct Joseph Tétude un projet de refonte au regression des Chambre, Ce travail a été ainsi réparti : Vérification des pouvoirs, M. Audifired commissions et rapports, M. Ripert : Projets présentés par le gouverns-